

Association TMCP
« Tous Mobilisés Contre une Prison à Magnanville »
31, Avenue de l'Europe
78200 MAGNANVILLE
Tél. 06 44 38 02 03
[Siret n° : 907 976 286 00019 – APE : 94.99Z](mailto:contact@tmcp.fr)
Email : contact@tmcp.fr

Conseil Régional d'Île-de-France
Mission SDRIF-E, Pôle logement, aménagement et transports
A l'attention de M. Jean-Pierre CHAULET
2 rue Simone Veil,
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Magnanville, le 09 février 2024

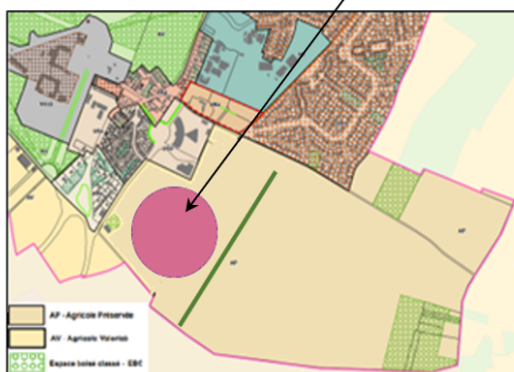
Objet : SDRIF-E 2040 - Localisation d'un Centre Pénitentiaire « Notre Responsabilité !! »

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-Environnemental de la Région Île-De-France, pour la période du 1er février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville.

Je me permets de vous écrire au nom de l'association, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, **de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1**. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significative sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens.

La pose d'une pastille officialise le site n°1, sans en prévoir la finalité...



L'actualité en BREF...

- * **Novembre 2023** : Monsieur le Ministre de La Justice, informe les élus que le site n°1 de Magnanville est retenu pour le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire,
- * **Janvier 2024** : Monsieur le Préfet de la Région Ile-De-France officialise que le lieu d'implantation retenu par l'Etat, sera le site n°1 de Magnanville, la pastille est positionnée...
- * **Mars 2024** : La prochaine étape début mars, point de départ du déroulement du processus l'APIJ...

JUSTE QUELQUES RAPPELS

Rappel de l'évènement, un communiqué de presse du Ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2021, Éric Dupond-Moretti annonce la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Ile-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'horizon de 2027.

** Dans la continuité de l'annonce de Monsieur Éric Dupond-Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation.

Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin...

Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, **c'est un projet de l'ETAT !!**

Publications de l'association TMCP, les années 2021, 2022 et 2023, nous ont permises d'établir une analyse détaillée en toute impartialité sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire.

- Ces documents ont été largement diffusés, vers les responsables politiques,
- Les travaux d'études et d'analyses ont été menés de manière impartiale et objective,
- Ces documents sont disponibles sur demande, ils représentent plus de 500 pages de rédaction,

1 * *Première Analyse Environnementale*, 8 pages, Octobre 2021.

2 * *Manifeste en 2 versions*, 175 pages, Février 2022.

3 * *Point de Situation à fin 2022*, 9 pages, Décembre 2022.

4 * *Vidéo de localisation*, 1,28 minute, Décembre 2022.

5 * *L'Education de nos jeunes générations, la Sécurité, le Contexte local*, 30 pages, Juin 2023.

6 * *Point de Situation à fin 2023*, 2 pages, Décembre 2023.

7 * *L'association vient de finaliser un rapport, 85 pages, Janvier 2024 « Rapport d'Evaluation et de Constat dans l'Intérêt Général ».*

Le contenu de ces documents est le résultat d'un travail d'équipe et de collaboration avec différents intervenants externes.

Le résultat et la finalité de ce travail a pour définition **l'atteinte des objectifs de l'Etat**, endiguer le traitement de la délinquance, améliorer les conditions de vie des détenus, préserver les acteurs de l'administration pénitentiaire, **sans venir** dégrader la qualité de vie des citoyens, **sans venir** impacter l'équilibre du développement durable, **qui repose sur trois piliers, l'économie, le social et l'environnement.**

- Les documents qui **synthétisent le mieux** cette question sont les documents identifiés **n°2 – n°5 et n°7**, « **tous ces documents sont disponibles** »
 - **Document n°2** : Ce document développe 3 axes « *Le contexte de la délinquance – L'expertise de premier niveau – Les solutions alternatives* ».
 - **Document n°5** : Ce document développe 3 axes « *L'Education de nos jeunes générations – La Sécurité – Le Contexte Local* ».
 - **Document n°7** : Ce document est un « *Rapport d'Evaluation et de Constat, dans l'Intérêt Général* » qui donne une analyse détaillée sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire.

Le SDRIF-E 2040 a pour objectif,

- D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles,
 - De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements,
 - De favoriser le rayonnement international de la région
- >> Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan.

La localisation d'un CENTRE PENITENTIAIRE, doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre, que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'Île De France.

Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un **développement local**, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. **Le projet porte sur l'implantation de haies** permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. **Les vertus de ce projet**, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc...

La récente ACTUALITE, la pose d'une pastille officialise le site n°1, comme identifié pour la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de MAGNANVILLE, en plein centre village, à proximité d'établissements scolaires "150 m." et d'habitations "150 m." **pose inéluctablement des questions !!**, **Cette actualité n'affecte en rien la finalité de notre engagement !!**



Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent.

Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales.

Une responsabilité commune, dans ce projet nous avons toutes et tous une responsabilité « l'ETAT, nos ELUS(es), les ADMINISTRÉS(es), le SDRIF-E etc.. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement.

Prendre la décision de localiser ce centre pénitentiaire, **comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience !**

L'association TMCP, vous remercie par avance, pour votre attention et votre considération à cette problématique fondamentale.

En espérant avoir retenu votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'association TMCP
Patrick MAGNY - Président
Tél. 06 44 38 02 03
Email : contact@tmcp.fr

Pour info. : En annexe un courrier communiqué à Madame la Présidente du Conseil Général Ile-De-France, daté du 29 janvier 2024